

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 30 juin 2023, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, MENNEGUERRE Philippe, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, BUREAU Marie-Christine, BOTTON Jacky, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, NEAU Christelle par RENOULLEAU Dominique, SALAH Christian par LE BOUHELLEC Marielle, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, TALBOT Michel par GUYONNEAU Chantal, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, MIGNOT Stéphane par RENOUX Bernard, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, ROBERT Bruno par GERBAUD Jean-Claude, THOMAS Jean-Marc par NOCQUET Didier.

Procurations : BADIE Vincent à BLANC Jeanne, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VIAUD Thierry à CLEMENT Gérard, SUIRE Claudine à TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, DE OLIVEIRA Katia à MARTIAL Claude.

Absents excusés : TROGER Joël, RAYMOND Serge, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, FREDERIC Daniel, POTIER Jean Philippe, RAVET Pierre-Jean, FORTIER Manuella, SEGUIN Bernard, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, LETOURNEAU Antony, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, CHARLASSIER Hervé, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, BRUA Christiane, DUFOUR Christian, BERTRAND Marc, RABEYROLLES Bastien, FESTAL Emmanuel.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 121

Nombre de votants : 130

Nombre d'absents excusés : 37

Nombre d'absents ayant donné procuration : 9

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Réalisation de l'inventaire des zones humides sur le territoire CDC Haute Saintonge

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CDC Haute Saintonge à la possibilité de mettre en œuvre une stratégie foncière de conservation des zones humides sur son territoire.

Les objectifs de cette stratégie sont à la fois d'assurer une préservation des continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques terrestres (trame « verte ») et aquatiques (trame « bleue »), de préserver les milieux aquatiques mais également l'amélioration de la connaissance et la sensibilisation des acteurs locaux et riverains.

Les orientations du SCOT, dans le cadre de l'élaboration des PLU et au titre de la protection de l'environnement (préservé les continuités écologiques, assurer la préservation des milieux aquatiques), obligent à la réalisation d'un inventaire des zones humides, sur les zones à enjeux du territoire.

Pour ces raisons, il est proposé la réalisation de cet inventaire sur l'ensemble du territoire, qui sera le point de départ de la stratégie de conservation de ces zones humides.

L'ensemble des parcelles concernées présentant les caractéristiques d'une zone humide seront identifiées. Il s'agit de réaliser, dans un premier temps, une pré-localisation de ces zones via le croisement de données existantes cartographiques, morphologiques, géologiques et informatiques. Cette sectorisation permettant, dans un second temps, de cibler des interventions sur le terrain pour confirmer la présence ou non de zones humides, notamment dans les zones à enjeux.

Le financement de l'étude est accompagné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par le département à hauteur de 80%, les 20% restants étant à la charge de la CDCHS.

Un recrutement est prévu à la fin de l'année 2023 pour une durée estimée de 3 ans considérant la surface importante de notre territoire (hors bassin de la Livenne). Cet inventaire est déjà en cours de réalisation sur le bassin de la Livenne par la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Cette étude permettra d'organiser l'effort d'acquisition par niveau de priorité dans un plan de gestion du foncier. La propriété des parcelles restera communale ; les services du Département pourront réaliser l'identification des terrains intéressants pour de futurs espaces naturels sensibles pour mettre en place un droit de préemption.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation d'un inventaire des zones humides sur le territoire de la CDC Haute Saintonge ;
- De valider la stratégie foncière de conservation des zones humides sur le territoire ;
- De solliciter des aides financières auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du département ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **06 JUL. 2023**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex